

# Service Public de Wallonie – Département de la coordination des programmes FEDER

**Evaluation des impacts globaux du programme  
opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie –  
2020.EU », avec un focus sur la création d'emploi  
et la réduction des gaz à effets de serre**

Résumé opérationnel  
Décembre 2022



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



# Sommaire

<b>1. Présentation des travaux réalisés</b> .....	<b>3</b>
1.1. Mandat et champ de l'évaluation.....	3
1.2. Synthèse des travaux :.....	3
1.3. Limites de l'évaluation.....	4
<b>2. Synthèse des principaux constats de l'évaluation</b> .....	<b>5</b>
2.1. Contribution du FEDER à l'emploi en Wallonie .....	5
2.2. Contribution du FEDER à la réduction des émissions de GES en Wallonie et à la protection de l'environnement .....	5
2.3. Contribution du FEDER au développement du tissu des entreprises et à l'entrepreneuriat	6
2.4. Contribution du FEDER à l'innovation en Wallonie .....	6
2.5. Contribution du FEDER à l'attractivité urbaine.....	7

# 1. Présentation des travaux réalisés

## 1.1. Mandat et champ de l'évaluation

Le périmètre de l'évaluation des impacts globaux (ex-post) a porté sur l'ensemble des opérations et dispositifs co-financés au titre du programme opérationnel (PO) FEDER wallon (« Wallonie-2020.EU ») pour la période 2014-2020 à la date du 31 décembre 2021.

L'évaluation a porté sur les six axes prioritaires définis dans le PO FEDER, et s'est focalisée sur les impacts globaux qui ont pu découler de l'utilisation du budget dans le cadre de projets soutenus par et pour la Wallonie. Pour rappel, il était attendu de cette étude une attention particulière sur les effets du programme sur l'**emploi** et les **gaz à effet de serre**.

Afin de tenir compte de ce focus ainsi que des différents effets attendus du PO FEDER Wallonie 2014-2020, cinq thématiques d'étude ont été définies dans le rapport de cadrage :

1. Emploi ;
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et protection de l'environnement ;
3. Développement du tissu des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux ;
4. Transition vers l'innovation et l'économie de la connaissance ;
5. Renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale.

## 1.2. Synthèse des travaux :

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des travaux réalisés au cours des phases successives de l'évaluation.

Phases	Principales étapes
<b>1. Cadrage</b> (14 septembre 2021 – 24 février 2022)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion de lancement</li><li>• Entretiens de cadrage (7)</li><li>• Reconstitution des logiques d'intervention par thématique et inventaire des indicateurs et modes de collecte à mobiliser</li><li>• Atelier avec les administrations fonctionnelles du SPW et les organismes partenaires du PO</li><li>• Remise du rapport de cadrage</li></ul>
<b>2. Collecte et évaluation des impacts</b> (Mars – Septembre 2022)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretiens avec les principales parties prenantes du programme (~30)</li><li>• Enquête en ligne auprès d'entreprises bénéficiaires du PO FEDER (4000+ destinataires, 342 répondants)</li><li>• Etudes de cas (4)</li><li>• Analyse croisée des données de suivi du PO FEDER avec des données de contexte wallonnes</li><li>• Remise d'une première version du rapport d'évaluation</li></ul>
<b>3. Restitution des résultats et finalisation du rapport</b> (Octobre – Décembre 2022)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des résultats aux parties prenantes au PO FEDER</li><li>• Remise du rapport final d'évaluation</li><li>• Validation du rapport par le comité d'évaluation</li><li>• Présentation des résultats au comité de suivi FEDER-FSE</li></ul>

### 1.3. Limites de l'évaluation

La présente étude présente un certain nombre de limites, liées à différents facteurs :

- ▶ **Résultats de la phase de collecte :**
  - Un échantillon limité d'entreprises répondantes à l'enquête (342 entreprises), au regard du total des entreprises bénéficiaires du FEDER, et donc sans garanties de représentativité ;
  - Concernant la contribution du PO à la réduction des émissions de GES, les analyses menées ont tenu compte uniquement des mesures ayant un impact spécifique sur les GES, afin de pouvoir présenter des données fiables.
- ▶ **Renseignement des indicateurs du PO suivis dans Euroges :**
  - Certains indicateurs (binaires) ne sont pas renseignés avant la clôture des projets, ce qui exclut des projets partiellement achevés ;
  - Certains indicateurs n'ont pas été mobilisés dans le cadre des analyses car ils ont mal été interprétés par les bénéficiaires par rapport à leur définition ou méthode de calcul.
- ▶ **Données disponibles (contexte et bénéficiaires indirects du FEDER) :**
  - Les données issues de la base Belfirst relatives aux entreprises wallonnes n'ont permis de récupérer ces données que pour un échantillon partiel des projets soutenus par le FEDER ;
  - La liste des entreprises bénéficiaires indirects du soutien du FEDER n'a pas pu être reconstituée de manière exhaustive (manque de données de suivi ou de consolidation, enjeux de confidentialité, par exemple pour les entreprises accueillies dans certaines infrastructures d'accueil financées par le FEDER ou engagées dans des coopérations avec les structures de recherche).
- ▶ **Avancement des projets soutenus par le PO FEDER 2014-2020 :**
  - Un certain nombre de projets ne sont pas encore achevés (recherche, économie circulaire, attractivité urbaine notamment) et leurs effets ne sont pas encore observables ; s'y ajoute une absence de projections sur les effets potentiels pour bon nombre de projets qui limite les possibilités d'extrapolation.
- ▶ **Quantification du nombre d'emplois créés avec le soutien du PO FEDER 2014-2020 :**
  - Les impacts dénombrés dans le cadre des rapports constituent des estimations basses, au-delà du fait qu'un certain nombre des impacts du programme ne sont pas encore observables :
    - Les chiffres avancés concernant les créations d'emplois ne tiennent compte que des emplois directement liés aux projets soutenus ;
    - Le rapport limite ses analyses aux contributions du programme FEDER, et n'inclut pas les impacts liés aux synergies avec le programme FSE.
- ▶ **Effets de la pandémie sur la comparabilité des données de contexte en Wallonie :**
  - Les effets de rupture de série puis de rattrapage causés par la crise liée à la pandémie de Covid-19 ont conduit à limiter la comparabilité des données et la pertinence d'analyser certaines évolutions jusqu'en 2021 (par exemple concernant l'évolution du PIB wallon). Par conséquent, le choix a été fait de ne prendre en compte certaines données que sur la période 2014-2019, 2019 constituant la dernière année non affectée par les effets de la crise.

## 2. Synthèse des principaux constats de l'évaluation

Cette section présente une synthèse des constats dressés pour chacune des thématiques couvertes dans le cadre de cette étude, en reprenant les principaux éléments développés et analysés dans le rapport d'évaluation.

### 2.1. Contribution du FEDER à l'emploi en Wallonie

Le PO FEDER 2014-2020 a produit des impacts positifs certains sur l'emploi, par la création et le maintien d'emploi, et l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, et ce sur le court et long terme.

En considérant les 4 675 emplois créés (et dénombrés) avec le soutien financier direct du FEDER, soit près de 670 emplois par an au regard de l'augmentation nette de l'emploi en Wallonie mesurée par l'Institut des comptes nationaux, dénombrée à 10 721 emplois pour la période 2014-2020, la contribution du FEDER à l'augmentation nette de l'emploi sur la période en Wallonie peut être estimée *a minima* à 6%.

Bien qu'une part significative des impacts du PO FEDER 2014-2020 sur l'emploi ne soit pas mesurable, les actions du PO FEDER 2014-2020 ont ainsi répondu aux principaux objectifs du programme en matière d'emploi, et ont contribué, par le biais des créations d'emplois soutenues, à l'évolution favorable du taux d'emploi et du taux de chômage wallons entre 2014 et 2019, jusqu'à la survenue de la pandémie de Covid-19.

### 2.2. Contribution du FEDER à la réduction des émissions de GES en Wallonie et à la protection de l'environnement

D'après les analyses réalisées, le PO FEDER 14-20 a permis de réduire les émissions annuelles de GES de 126.369 tonnes éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente 0,37% des émissions annuelles de CO<sub>2</sub>-équivalents en Wallonie (sur base des émissions wallonnes en 2020<sup>1</sup>). Considérant qu'en Belgique, une personne émet 10 tonnes éq. CO<sub>2</sub><sup>2</sup> par an, cela correspond aux émissions d'environ 12.000 wallons. D'après les projections réalisées, ce chiffre devrait atteindre 257.763 tonnes éq. CO<sub>2</sub> d'ici 2023, soit 0,75% des émissions wallonnes. En plus, l'émission de 2.347 tonnes éq. CO<sub>2</sub> a été évitée entre 2014 et 2021 et l'émission de 4.485 tonnes éq. CO<sub>2</sub> devrait encore être évitées d'ici 2023, ce qui représente 0,02% des émissions wallonnes.

Ces effets font suite aux mesures soutenues par le FEDER agissant de manière plus ou moins directe sur l'empreinte carbone de la Wallonie. Parmi les mesures ayant un impact direct, la rénovation énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique, la promotion de stratégies de mobilité durable et la promotion de l'économie circulaire peuvent être citées. D'autres mesures, telles que le soutien à l'attractivité urbaine et le développement de zones d'activités économiques ont un impact davantage indirect et moyennant certaines conditions (par exemple, localisation des ZAE).

Bien que la réduction des émissions de GES réalisée grâce au FEDER semble peu élevée relativement à la trajectoire globale de réduction des émissions de GES en Wallonie, le programme a également permis d'enclencher une série d'effets multiplicateurs, dont les effets ne sont pas à négliger en particulier à long terme. A titre d'exemples, le FEDER a permis de

---

<sup>1</sup> Les émissions de GES provoquées par l'homme (hors secteur forestier) étaient de plus de 34,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents en 2020, soit 32 % des émissions annuelles de la Belgique (106,3 Mt CO<sub>2</sub>-équivalents).

<sup>2</sup> <https://www.ecoconso.be/fr/content/combien-de-co2-emettons-nous-en-belgique>

développer une expertise technique et thématique dans des domaines porteurs pour l'avenir tels que les réseaux de chaleur ou encore l'hydrogène. Par ailleurs, les financements FEDER donnent des perspectives à long terme, facilitent la prise de risque et engendrent des investissements complémentaires (par exemple, extension du réseau de chaleur à Herstal).

Pour finir, la protection de l'environnement a fait l'objet d'une attention particulière tout au long de la programmation. A titre d'exemples, la réduction de la part modale de la voiture, la réduction de la quantité de déchets incinérés, la dépollution de friches industrielles, etc. permettent d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'artificialisation des sols.

### **2.3. Contribution du FEDER au développement du tissu des entreprises et à l'entrepreneuriat**

Le soutien financier du FEDER aux PME, et, dans une moindre mesure, les services d'accompagnement et de conseil aux entreprises, ont contribué à l'accroissement du nombre de PME en activité en Wallonie observé entre 2014 et 2020, en s'avérant déterminant pour la création d'entreprises, pour la croissance des entreprises en activité soutenues et pour la reprise ou la transmission d'entreprises pour lesquelles les objectifs ont été dépassés. Le PO FEDER 2014-2020 a ainsi contribué à la dynamique de création nette d'entreprises observée sur le territoire wallon entre 2014 et 2019.

Concernant l'accroissement de la taille des entreprises, le soutien du FEDER aux PME a permis aux entreprises soutenues :

- de croître significativement en termes d'effectifs;
- une forte croissance du chiffre d'affaires, qui paraît supérieure à celle du reste des PME wallonnes, grâce à l'augmentation de leur activité permise notamment par les investissements cofinancés.

Le soutien du FEDER aux entreprises wallonnes leur a permis d'accroître leur productivité principalement par le biais des aides financières (subventions ou instruments financiers) en leur permettant de réaliser des investissements à visée productive (matériel, innovations technologiques ou organisationnelles) ou améliorant leur compétitivité.

Cette contribution à l'accroissement de la productivité est d'autant plus renforcée qu'une part conséquente du soutien du FEDER aux PME est orienté vers le renforcement de leur intensité en R&D, accompagnant ainsi la croissance de celle-ci à l'échelle de la Wallonie. En effet, le FEDER, en soutenant des jeunes entreprises et des entreprises innovantes, contribue à l'accroissement de l'intensité en R&D de l'économie wallonne et à développer l'innovation au sein des PME.

L'effet de l'appui aux entreprises en matière de mise en réseau avec d'autres entreprises semble s'être principalement limité à des relations entre PME, par le biais principalement des hubs créatifs ou de l'implantation dans des zones d'activités.

Le soutien du FEDER aux entreprises a donc notamment permis la réalisation d'investissements par les PME wallonnes et la mise en œuvre de projets qui ont permis une croissance de leur chiffre d'affaires et de leur valeur ajoutée qui paraît, au regard des échantillons certes limités, plus élevée que celle du reste des PME wallonnes, et représente une part non négligeable de la croissance de la richesse produite en Wallonie sur la période de programmation.

### **2.4. Contribution du FEDER à l'innovation en Wallonie**

Le soutien financier du FEDER à la recherche et à l'innovation dans les entreprises wallonnes a permis la réalisation de nouvelles innovations, en renforçant les capacités des entreprises à innover (notamment en pérennisant leur fonction d'innovation) et a contribué à accroître les innovations réalisées par celles-ci. En 2019, l'investissement des entreprises wallonnes dans la

R&D représentait 2,8% du PIB wallon<sup>3</sup>, soit 2,9 Md€, en augmentation de 60% depuis 2014. En prenant comme référence cette période 2014-2019, la mesure de financement des entreprises innovantes a donc contribué en moyenne au financement de 1,6 à 2,6% des dépenses de R&D des entreprises wallonnes. Cependant, la contribution du FEDER à l'intensité en R&D des entreprises wallonnes ne se limite pas à cette mesure. Les mesures de soutien financier de l'axe 1 et de l'axe 4 ont également contribué au financement de projets de RDI dans les entreprises. Il faut ajouter à ces mesures les chèques technologiques et propriété intellectuelle, qui ont bénéficié à près de 1500 entreprises, pour un montant de plus de 89 M€. L'orientation d'une part conséquente du soutien du FEDER aux PME vers le renforcement de leur intensité en R&D, a ainsi accompagné la croissance de celle-ci à l'échelle de la Wallonie.

Concernant la capacité des structures de recherche wallonnes à développer leur collaboration avec les entreprises du territoire, c'est par le biais de l'investissement dans des équipements de pointe et de démonstrateurs que le soutien du FEDER a eu l'impact le plus fort. Les projets de recherche soutenus par le FEDER permettent aux structures de développer une capacité d'initiative et une expertise sur des champs et des technologies émergents et contribuent de façon importante à la structuration de certains secteurs d'excellence wallons, comme les biotechnologies. Cependant, ils présentent un potentiel de valorisation économique directe encore limité à court terme, malgré l'ambition de réorientation du soutien à la recherche vers une logique « demand pull ». La croissance limitée de la diffusion et de la valorisation directes des résultats de la recherche découle également de la nature des projets de recherche soutenus, pouvant avoir des effets davantage à moyen terme.

## **2.5. Contribution du FEDER à l'attractivité urbaine en Wallonie**

Bien qu'un certain nombre des projets soutenus par le FEDER en matière d'attractivité urbaine ne soient pas achevés ou n'aient pas encore pu produire d'impacts observables, l'étude des projets achevés fait apparaître que pour des projets structurants de redynamisation urbaine, le PO FEDER 2014-2020 joue un rôle important dans le renforcement de l'attractivité des aires urbaines bénéficiaires améliorant ainsi les territoires concernés pour les entreprises, les citoyens et les visiteurs. Il permet notamment de financer des projets structurants pour ces communes s'inscrivant dans leurs stratégies urbaines, en complémentarité avec d'autres aménagements et avec ceux réalisés au cours des programmations précédentes, qui contribuent à significativement remodeler les villes une fois terminés.

---

<sup>3</sup> Soit 85% de l'intensité en R&D de l'économie wallonne, définie comme la part des dépenses brutes de R&D dans le PIB.